

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/001117**
n°de gestion : **2001B00310**
n°SIREN : **401 834 411 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 25/06/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALUMINIUM DE BOURGOIN société anonyme à conseil d'administration

za Lafayette 38790 st Georges d Esperanche -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 22/05/2003 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

m 44

ALUMINIUM DE BOURGOIN

Société anonyme

Capital social : 268.940 €

Siège social : ST GEORGES D'ESPERANCHE (38790)

Z.A. Lafayette

401 834 411 R.C.S. VIENNE

COPIE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2003

Le 22 mai 2003 à 16 heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été faite dans les délais réglementaires et dans la forme stipulée aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom des actionnaires qu'ils représentent.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand PAUILHAC.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, savoir :

- Monsieur Christian GODDARD
- Monsieur Jean-Paul BONHOMME

Le bureau de l'assemblée désigne comme secrétaire :

- Monsieur Michel VACHER

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée par le bureau de l'Assemblée qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions composant le capital social et jouissant du droit de vote sur toutes les questions à l'ordre du jour. En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'accusé de réception,
- La feuille de présence,
- Ainsi que le dossier complet des documents et renseignements communiqués et mis à la disposition des actionnaires en application du droit d'information prescrit par la loi, savoir :
 - Le rapport préparé par l'administrateur restant en fonction,
 - Le texte des projets de résolutions,

- La liste des actionnaires,
- La fiche de renseignements sur les candidats au poste d'administrateur de la société.

Monsieur le Président rappelle que les documents énumérés ci-dessus et plus généralement les documents et renseignements prescrits par la loi pour l'information préalable des actionnaires ont été tenus à la disposition de ceux-ci au lieu et dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du conseil, de nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires.
- Composition du conseil d'administration.
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport de l'administrateur restant en fonction.

Cette lecture faite, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à poser les questions qu'ils souhaitent sur les points en rapport avec l'ordre du jour et, s'ils le désirent, à expliquer leur vote à venir.

Constatant que personne ne demande à intervenir, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à son Président de ses déclarations relatives à la convocation des actionnaires et à la mise à leur disposition des documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur et utiles à leur information préalable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Philippe BARRETEAU intervenue le 20 juillet 2002 de ses mandat et fonctions d'administrateur de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur de la société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en l'an 2005 sur les comptes de l'exercice écoulé :

- **La société STRATEGOS**, société civile, au capital de 152,45 Euros, dont le siège social est fixé à ST MARC JAUMEGARDE (13100) Rippert du Prignon, immatriculée sous le numéro

392 948 212 R.C.S. AIX EN PROVENCE, représentée par Madame Martine VACHER, née à GRENOBLE (38) le 9 mai 1948, de nationalité française, demeurant à ST MARC JAUMEGARDE (13100) Rippert du Prignon - CD 10.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Martine VACHER, ès-qualités, a, par lettre, déclaré accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la société STRATEGOS et n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Madame Marie-Odile PAILLET intervenue le 14 novembre 2002 de ses mandat et fonctions d'administrateur de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur de la société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en l'an 2005 sur les comptes de l'exercice écoulé :

- **La société FRANCE PARTICIPATIONS**, société civile au capital de 86.600 Euros, dont le siège social est fixé à BOURGOIN JALLIEU (38300) 129, clos des Vignes - MEYRIE, immatriculée sous le numéro 438 245 854 R.C.S. BOURGOIN JALLIEU, représentée par Mademoiselle Emilie PAUILHAC, née à UTUROA RAIATEA (Polynésie française) le 11 avril 1980, de nationalité française, demeurant à VAUGNERAY (69670) Route de la Chana.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Emilie PAUILHAC, ès-qualités, a, par lettre, déclaré accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la société FRANCE PARTICIPATIONS et n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

Compte tenu des décisions qui précèdent, l'assemblée générale prend acte de la nouvelle composition du conseil d'administration qui sera désormais la suivante à compter de ce jour :

- Monsieur Fernand PAUILHAC
- Société STRATEGOS représentée par Madame Martine VACHER
- Société FRANCE PARTICIPATIONS représentée par Mademoiselle Emilie PAUILHAC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original des présentes, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer les formalités afférentes aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président constate que toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été votées. Après avoir redonné la parole aux membres de l'assemblée et constaté que personne ne demande à intervenir, il déclare la séance levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau et le secrétaire.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

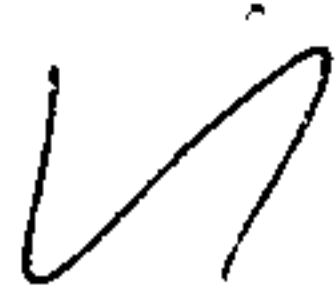
Le Président du C.A.,

Le Président

Fernand PAULHAC

Le Secrétaire

Michel VACHER



Christian GODDARD

Les Scrutateurs

Jean-Paul BONHOMME